

L'A.R.T.T. au Trésor :

▫ *Méthode :*

Arrivée Rampante des Torpilleurs du Trésor

▫ *Objectif :*

Asphyxie Rapide Trésor Terminus... *tout le monde descend !*

e.mail : tresor.cgt37@wanadoo.fr

site : <http://www.tresor.cgt.fr/37/>

Le contexte :

A la veille des vacances, la D.G.C.P. lance la généralisation de la mise en place de l'ARTT.

La période est sans nul doute propice à la consultation des agents !

La D.G.C.P. avance comme arguments à l'anticipation de cette mise en place, son attachement à faire plaisir aux agents (ce serait une première !) et son inquiétude de traiter concomitamment, en fin d'année, comme cela était prévu, l'ARTT et les contraintes traditionnelles des services, renforcées cette année par la mise en place de l'EURO (angoissant d'imaginer que la D.G.C.P. vient tout juste de découvrir les charges de travail de fin d'année des services et de réaliser que nous allons passer à l'Euro !!!).

Méthode :

Arrivée Rampante des Torpilleurs du Trésor...

C'est une véritable frénésie de dialogue social qui a saisi la Direction locale et centrale. Une conception bien à elles du dialogue social ! Le nombre de réunions et de pseudo-



concertations prévu (réunions d'information avec les syndicats, les cadres A, les agents « volontaires » des sites pilotes, les groupes de travail, les C.T.P.L...) n'est égalé que par le nombre des fiches techniques en tout genre, toutes tentant de convaincre les agents de la nature alléchante de leurs contenus.

Dans ces nombreux documents, la D.G.C.P. « racle les fonds de tiroirs » et invite les agents à réfléchir aux tâches inutiles qu'ils pourraient effectuer (et donc s'éviter), à de nouvelles organisations de travail plus rationnelles (...comme si personne dans les postes ou services n'y avait pensé avant !), et comme si cela ne suffisait pas, la Direction tente de faire porter par les agents eux-mêmes des propositions en matière de réduction d'ouverture des postes au public, d'abandon de missions ...pour « un mieux de service public » ...avec moins, on peut faire mieux, c'est bien connu... ON CROIT RÊVER!

Objectif :

Asphyxie Rapide Trésor Terminus...

tout le monde descend !

La D.G.C.P., si tout se passe comme elle le souhaite, n'aurait donc plus de souci à se faire, l'A.R.T.T.

serait mise en place avec 36h00 au lieu de 35H00, il n'y aurait pas de création d'emplois, et les agents proposeraient eux-mêmes la disparition de leurs missions ou /et de leur poste ou service ! ON MARCHE SUR LA TÊTE !



REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL MARCHES DE DUPES OU PROGRES SOCIAL ?

Où en est le dossier A.R.T.T. ?

Aux revendications des agents plaçant les questions des moyens et des emplois au cœur du dossier RTT exprimées par plusieurs journées de grève importantes dans notre ministère et par de multiples pétitions (437 pétitions des Hauts-de-Seine ont été remises par une délégation CGT au Trésorier Payeur Général le 6 juin), le ministère et les directions font preuves de beaucoup d'initiatives concernant les modalités d'application du décret Fonction Publique et annoncent des mesures d'accompagnement comme les simplifications de service (cf. notre dernier tract local).

Les durées hebdomadaires de référence à la DGCP :

Durée hebdomadaire de référence	jours de congés	jours ARTT	congés supplémentaires		nombre total de jours de repos	durée quotidienne de travail
			jours comptables	fractionnement		
38H30	30	15	2	2	49	7,42 H
38 H	30	12,5	2	2	46,5	7,36 H
37 H	30	7	2	2	41	7,24 H
36 H	30	1	2	2	35	7,12 H

Voici une présentation des principaux points précisés le 14 juin :

- ❑ l'ARTT n'aura pas d'incidence réglementaire sur la gestion des autorisations d'absence et des congés annuels.
- ❑ le temps de trajet domicile travail n'est pas pris en compte, rien n'est prévu pour les dérogations Paris, Lyon, Marseille (actuellement 38h au lieu de 39).
- ❑ Le système particulier du forfait concernant une partie de l'encadrement supérieur, des comptables et des personnels non sédentaires reste fixé à 210 jours travaillés, ce qui correspond en référence à une durée hebdomadaire de 38h30, à 10 jours ARTT au lieu de 15 pour les autres catégories de personnels.
- ❑ Confirmation d'un assouplissement des modalités d'acquisition et d'utilisation des jours ARTT (suppression des périodes bleues, blanches et rouges) mais à la CP contrairement à d'autres Directions du ministère, le principe de périodes de « neutralisation » pour la prise de jours ARTT est maintenue. Il n'y a donc pas banalisation dans tous les services entre congés annuels et jours ARTT, même si le cumul, dans le respect des règles de nécessité de service et celle des 31 j consécutifs, est prévu. Par ailleurs, la notion de cycles de travail est maintenue mais dans une logique optionnelle dans les Directions.
- ❑ Le traitement des régimes de travail particulier est renvoyé aux spécificités de chaque Direction. A la CP il est proposé d'accorder aux personnels des DI travaillant en équipe 5 JARTT avec maintien de la durée journalière de 7 heures en continu (35h). Ainsi à la revendication de - 4heures pour tous, l'administration octroi 5 j ARTT pour les agents actuellement à 35h ! le régime particulier des

agents des ateliers de saisie n'est pas pris en compte puisqu'il se voit aligné sur le régime général des agents qui se situera dans le cadre de 37h/semaine (7 JARTT). Il ne reste de leur régime particulier que les 22mn de pause le matin et l'après-midi !

- ❑ Le compte épargne temps est introduit dans le dispositif général du ministère. Les modalités annoncées par la CP (voir fiches) seront celles défendues par le ministère dans le cadre de la discussion d'un décret interministériel. Le C.E.T. est clairement présenté comme une garantie de ne pas perdre ses droits, faute de pouvoir les prendre !
- ❑ Horaires variables : le relevé de conclusion de la réunion du 14 juin devrait préciser la durée de la vacation minimale de travail journalier qui doit être répartie sur les deux demi-journées de travail.
- ❑ A partir de la notion de travail effectif, présente dans le décret, les congés de longue maladie, de longue durée, les congés de formation professionnelle ainsi que l'ensemble des périodes pendant lesquelles l'agent n'est pas en position d'activité n'ouvrent pas droit à l'acquisition de jours ARTT. Les absences pour congés de maladie ordinaires supérieures à 20 jours ouvrés consécutifs interrompent l'ouverture de ce droit.

ET LES EMPLOIS ?

Le ministère tente depuis le début de dissocier emplois et RTT alors que le nœud du problème est bien celui-ci. Les propositions ministérielles sont certes une première réponse à la mobilisation des personnels mais elles participent également à créer un effet d'annonces et d'affichages repris par certaines organisations syndicales. Effet qui vise à valoriser la paille des mots au détriment du grain des choses !

On nous parle d'anticipation mais avec quels moyens ?

* L'ABANDON DE LA MISSION « FONDS PARTICULIERS »

La grande trouvaille de la DGCP est d'affirmer que les 1500 emplois gagnés en raison de l'abandon de la mission « fonds particuliers » ne seront supprimés, mais redéployés dans le réseau ! Le Directeur Général affirmant, qui plus est, que ces emplois peuvent être considérés comme des créations. *Il faut avoir un sens du Service Public assez particulier pour affirmer que des abandons de missions créent des emplois !*

Quand on sait comment se déroule l'abandon de cette mission (en l'occurrence le mot abandon prend tout son sens, surtout pour les clients) et que la DGCP repousse les dates du dispositif d'accompagnement (là le mot n'a guère de signification pour les clients) ; on doute sérieusement que ces emplois soient disponibles le 1^{er} octobre !

Par ailleurs, le Directeur Général n'a pu affirmer que la DGCP ne se verrait pas supprimer des emplois au titre des arbitrages budgétaires 2002.

Enfin, 1500 c'est un chiffre qui peut paraître important mais ramené au niveau de chaque département cela fait une quinzaine d'emplois en moyenne. C'est déjà beaucoup plus modeste !

Vous l'avez compris, cette ARTT se mettra en place sans réels moyens supplémentaires et donc les possibilités de prendre les jours ARTT voire les récupérations d'horaires variables sans parler des autorisations d'absence toujours soumises à la nécessité de service comme le souhaiteront les agents restent des plus aléatoires.

L'ARTT QUI DEVAIT EGALEMENT AMELIORER LE SERVICE PUBLIC RISQUE DE SE TRANSFORMER EN MOINS DE SERVICE PUBLIC,

TOUTE LA RESPONSABILITE DEVRA EN ETRE PORTEE PAR LE MINISTERE

Des premières idées germent dans les têtes des Directions locales, on étudie la possibilité, ici et là, de « neutraliser » des jours jusqu'ici ouverts aux usagers. Par exemple, le 4^{ème} jeudi du mois de mai (l'Ascension) est férié, y a t-il beaucoup d'usagers ou de contribuables le vendredi ? Neutralisation/fermeture/donc prise obligatoire d'un jour ARTT ! Vous avez des enfants et l'école n'est pas fermée ? C'est votre problème...

LA D.G.C.P. VA COMBLER LES VACANCES D'EMPLOIS...OU PRESQUE...

Autre trouvaille sur l'emploi : le comblement des vacances d'emplois ! Longtemps la DGCP a dit qu'il n'y avait pas de vacances d'emplois. Tout le monde appréciait ces déclarations y compris les directions locales qui devaient gérer le manque d'emploi dans les services. Ces vacances sont chiffrées à 1100 (B et C) par la DGCP en 2000. Ces vacances seront ramenées à 660 en 2001 et 400 en 2002.

Aucun emploi prévu pour prendre en compte les besoins ponctuels ou permanents du réseau : passage à l'euro, paiement de la Prime pour l'emploi (PPE), départs à la retraite.

NOTRE POINT DE VUE

Nous maintenons que le réseau ne pourra absorber toutes ces échéances sans créations d'emplois supplémentaires : Ne pas le faire accrédi terait l'idée que la DGCP disposerait d'une variable d'ajustement : des simplifications de service, des pertes de missions, une restructuration du réseau au détriment de la proximité ? Voilà qui nous ramènerait plus d'un an en arrière et prouverait que le ministère n'a rien compris au mouvement de l'hiver 2000.

La manœuvre de généralisation au 1^{er} octobre avec effet rétroactif au 1^{er} septembre est cousue de fil blanc. Elle vise à clore prématurément le débat dans les services sur le lien indispensable entre ARTT et créations d'emplois, pour pouvoir, en parfaite cohérence avec le projet ministériel, lui substituer celui relatif aux simplifications et réorganisations des services.

L'objectif, en faisant miroiter la possibilité d'obtenir au mieux 4 jours ARTT en 2001, est d'ignorer les revendications portées dans l'action à plusieurs reprises par les agents, et de refuser, comme le ministre l'a fait jusqu'à présent, l'ouverture de réelles négociations en matière d'emplois pour une RTT facteur de progrès social et de développement des missions. Ce sont ces exigences que la CGT réaffirmera dans les différents CTP qui se tiendront début juillet.

La Direction locale nous a communiqué la liste des dix sites pilotes qui pourraient avoir à se prononcer les premiers sur cette mise en place dès septembre ou octobre.

(RICHELIEU/LOCHES/CHATEAURENAULT/T.B.O./T.NORD/T.P.C.H.U/T.P.1^{ère}/SERVICES DES PENSIONS, LIAISON-REMUNERATIONS, PERSONNEL)

...au 30 novembre, la Direction prévoit que l'ensemble des postes ou services ait mis en place l'A.R.T.T.

N'hésitez pas à nous contacter